

MÉMOIRE DU COMITÉ DU PARC REGIONAL DE LA PRESQU'ÎLE

Dans le cadre des audiences publiques du PAPE reliées au projet BFI du site d'enfouissement Lachenaie.

Présentation

Mon nom est René Germain, membre fondateur du comité du Parc Régional de la Presqu'Île.

Remerciements

Tout d'abord, nous aimerions remercier le BAPE pour nous donner l'opportunité d'exprimer nos suggestions et points de vue sur le projet BFI Lachenaie.

Notre intervention se concentrera sur 2 points majeurs qui nous préoccupent de façon toute particulière.

1. **Création d'un Parc Régional qui ceinturerait le site d'enfouissement.**
2. **Méthode d'enfouissement versus filière de revalorisation et d'incinération.**

1. Notre comité a déposé une pétition à l'administration de Repentigny en sept. 2005. Cette pétition souhaitait voir la MRC prendre la direction en vue de créer un **Parc Régional** formé d'une ceinture verte entourant le site Lachenaie.
 - a. Les citoyens de la région doivent subir l'accumulation des inconvénients environnementaux reliés à l'orientation des vents dominants venant l'ouest. Ils doivent consommer une soupe de pollution aux origines diverses.
Les spécialistes prétendent qu'il n'y a pas de danger à vivre à proximité du site. Aucun n'a cependant relevé le fait que la région reçoit toute la pollution reliée au transport de la CMM. Aucun n'a fait mention des méfaits provenant des Raffineries et du plus gros centre de Traitement des Eaux Usées au monde, situé à la Pointe Est de l'île. Si nous ajoutons l'autre condiment qu'est le centre d'enfouissement, nous nous trouvons au prise avec l'accumulation d'ingrédients qui n'a rien pour rassurer la population sur les effets cumulatifs de ses produits. Le milieu scientifique et médical est très préoccupé par les chiffres qui révèlent des taux de cancer et des troubles pulmonaires de la région qui dépassent largement la moyenne provinciale.
 - b. Notre comité recommande donc aux divers utilisateurs du site de bien vouloir se regrouper, afin de faire l'acquisition d'une bande de forêts qui ceinturerait d'au moins 2 kilomètre le pourtour du site actuel. A la lueur des faits apportés aux audiences le mois dernier nous suggérons qu'une bande d'arbre d'environ 0.5 km soit réservée exclusivement comme zone de protection pour la population. Une bande d'environ 1,5 km supplémentaire servirait à la mise en place d'un parc régional afin de mettre un peu de baume sur les plaies d'une population devenue aigrie et perturbée par tous les problèmes qu'elle a du subir au fil des années.

- c. Notre comité recommande également l'utilisation du principe du **pollueur/payeur** afin la note soit facturée au prorata aux utilisateurs et à ceux qui en tirent profit, soit : BFI et la Ville de Terrebonne qui en retire des redevances.

2. **Méthode d'enfouissement versus filière de revalorisation et d'incinération.**

En deuxième parti de notre mémoire, nous aimerions exposer notre position sur divers moyens qui s'offrent aujourd'hui aux gestionnaires municipaux pour disposer adéquatement des rebus selon des normes respectueuses de l'environnement et des populations susceptibles de subir les inconvénients.

Notre comité a pris connaissance de nombreux documents disponibles sur le site du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a également consulté des mémoires Ontariens qui traitent également du sujet qui nous concerne.

Vous trouverez en annexe "A" la liste des documents consultés et les coordonnées des responsables qui ont été consultés pour la préparation de ce mémoire.

Notre comité conclut que de toutes les méthodes de disposition des matières résiduelles, l'Enfouissement est celle qui est la moins coûteuse pour les contribuables mais elle est en contrepartie celle qui occasionne le plus d'inconvénients.

En effet, l'Enfouissement crée des sources potentiellement néfastes pour la nappe phréatique en cas de bries des membranes. Les odeurs qui se dégagent des sites, surtout pendant les temps chauds, les bruits incessants de la machinerie lourde utilisée pour effectuer l'épandage et les recouvrements sont les principales doléances des populations environnantes. S'ajoutent à ces inconforts la présence d'animaux rongeurs, des oiseaux indésirables, le bruit et les gaz d'échappement des camions de transport. Les sites d'enfouissement sont des sources de danger, pour des dizaines d'années, après la fermeture des opérations. Par contre, les risques environnementaux cessent immédiatement avec la fermeture des usines d'incinération ou autres méthodes alternatives.

La documentation consultée fait état des nombreux avantages des procédés de remplacement modernes présentement utilisés partout dans le monde, principalement au Japon et en Europe où les normes sont extrêmement plus rigoureuses que chez nous.

Nous désirons faire la lumière sur des réussites locales.

- a. Le plan de gestion de la CMQ et l'utilisation de procédés modernes d'incinération lui a permis depuis quelques années de rencontrer les normes de récupération de 60% fixées par le gouvernement du Québec. Les cendres générées sont infiniment moins néfastes pour l'environnement. Les énergies récupérées sont de l'ordre de 9GJ/tonne comparativement à 1 > 2 GJ/tonne dans le cas de la récupération des gaz Méthane des sites d'enfouissement.

- b. La communauté régionale de Hull/Ottawa construit présentement une usine de traitement des résidus faisant appel au procédé par Osmose.
- c. La société d'ingénierie SNC-Lavalin, dont la CMM a commandé une étude, suggère l'implantation d'un procédé de gazéification.
- d. L'Ontario favorise depuis des années le procédé de l'incinération.
- e. Même les Iles de la Madeleine donne l'exemple à la CMM. avec ses 13,000 habitants. Elle réussie depuis 2006 à récupérer ou à composter 63% des ses résidus avant d'en faire l'incinération. Ils prévoient même améliorer leur gestion en empruntant le procédé au Plasma en remplacement de celui de l'incinération.

Les méthodes modernes de traitement de résidus ultimes existent et peuvent parfois contenir des éléments rentables par la récupération des énergies sous forme production de vapeur et d'électricité. De plus elles causent infiniment moins d'inconvénients à l'environnement et aux populations vivant à proximité.

Les spécialistes recommandent l'implantation d'usine de traitement pour desservir des bassins de population d'environ 400,000 afin de minimiser les frais de transport et de responsabiliser les municipalités et les producteurs des matières résiduelles. SNC-Lavalin recommande la construction de 5 usines qui seraient réparties sur les territoires de la Couronne Nord, de la Couronne Sud, de Longueuil, de Laval et finalement de Montréal.

En conclusion, nous suggérons à nos élus de permettre la poursuite des opérations d'enfouissement sur une période maximum de 5 ans, afin de permettre à nos gouvernements de construire des usines modernes de traitement des résidus ultimes.

Merci encore au Bape d'avoir donné à notre comité l'opportunité d'exprimer ses réflexions et ses recommandations.

ANNEXE –A

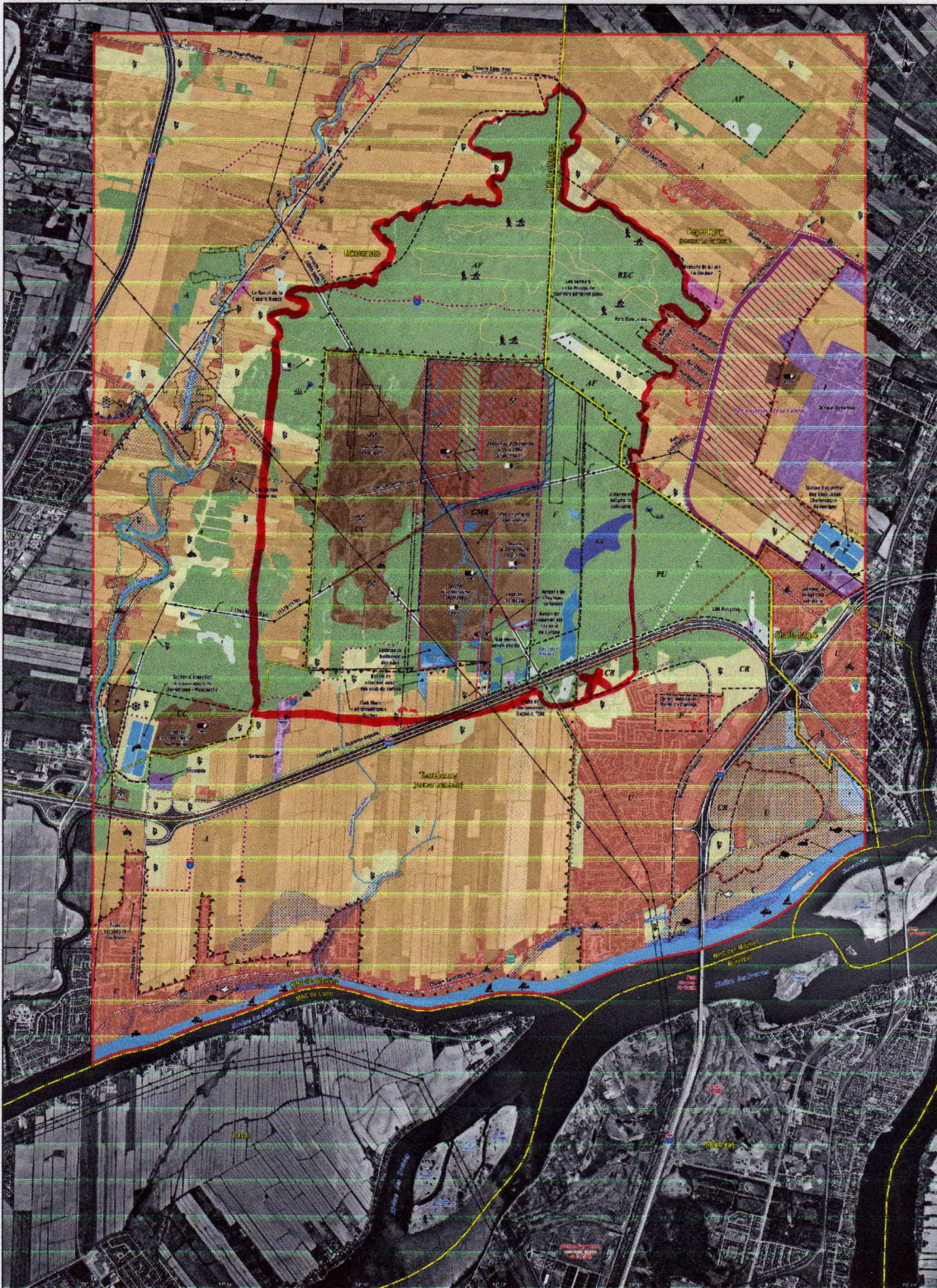
1. Mme Michèle Goyer (418.641.6411, poste 8550)
Responsable de la gestion des matières résiduelles de la CMQ
2. Mme Jacynthe Cyr (418.986.3100, poste 726)
Responsable de la gestion des matières résiduelles des Îles de la Madeleine.
3. Mémoire 040M de la CMQ présenté à La commission des Transports et de l'Environnement le 14-fév.2008.
4. Mémoire 017M de la société SNC-Lavalin présenté à La commission des Transports et de l'Environnement le 1-fév-2008
5. Mémoire 037M de la CMM présenté à La commission des Transports et de l'Environnement en fév 2008.
6. Rapport 3795 e01 au : Ministry of Environment of Ontario , July 1999

Carte #1 : Proposition du comité du Parc Régional de la Presqu'île

Le tracé rouge suggère la zone de protection boisée de 0.5 km ainsi que le pourtour des Sentiers de la Presqu'île qui deviendrait le Parc Régional de la Presqu'île.

Note (*) Une zone d'environ 1.0 km est suggérée entre les limites sud-est de la zone d'agrandissement demandée et la partie sud de l'autoroute 640. Zone de protection forestière souhaitable pour isoler les commerces, les habitations existantes et le Centre Hospitalier Pierre Legardeur.

Le document de base est original à 400 pixels de 300% pour être imprimé en couleur.



BFI BFI USINE DE TRIAGE LACHENAIE LTÉE

Exploitation du secteur nord du lieu d'enfouissement technique

Étude d'impact sur l'environnement

Carte 1 : Milieux naturel et humain

ESPACE URBAIN ET PÉRIURBAIN
UTILISATION ACTUELLE DU SOL

- Utilisation artisanale et fabric de détail
- Industrie

APPLICABILITÉ DU SOL

- E1 Habitat, P1 Industrie, CR Commerce et Services, P2 Industrie, P3 Industrie, I1 REE Agriculture, A1 Agriculture, AF Agriculture, P2 Industrie, C Commerce, GMV Industrie sans activité industrielle, FN Usage agricole

ESPACE RÉCRÉOTOURISTIQUE

- Équipement récréatif
- Secteur multifonctionnel incluant les activités récréatives et les services
- Chais de canot-canoë
- Secteur de motoneige prioritaire
- Prévo cyclable
- Site de pêche
- Navigation de plaisance

ESPACE AGRICOLE

- Grande culture et pâturage
- Pêche récréative
- Pâturage extensif

ESPACE AFFECTÉ À L'EXTRACTION OU À L'ÉLIMINATION

- Graviers ou sabliers
- Site d'élimination de matériaux résiduaires
- Site d'élimination de résidus industriels autres que les REE
- Dépot de déchets solides

ESPACE FORESTIER ET VÉGÉTATION

- Plantation forestière
- Plantation en régénération ou friche arborée

ESPACE FAUNIQUE

- Faune candidate
- Faune aviaire
- Zone de rétablissement d'espèces aquatiques
- Habitat colonial ou nid récuré

ESPACE PHYSIQUE

- Planer rocheux et rochers isolés
- Zone associée à l'érosion et aux mouvements de terrain
- Milieu humide (marais, marécage, tourbière)
- Forêt de feuillage protégée (ou à protéger)

ESPACE VISUEL

- Secteur d'observation possible du secteur nord (secteur à décrire)

INFRASTRUCTURES

- Autoroute, route provinciale ou secondaire
- Voisie ferroviaire
- Tracé préférentiel de tracé de bus à haut niveau de service
- Quai de bus
- Croisement municipal
- Ligne de transport d'énergie électrique
- Bassin d'apurement des eaux usées

LIMITES

- Zone d'étude
- Municipalité
- Municipalité régionale de comté (MRC)
- Entente agricole protégée (EAPAC)
- Frontière d'urbanisation
- Propriété de RPE (zone de réhabilitation)
- Secteur visé par la demande de pourtour d'exploitation
- Zone tampon du secteur nord (BFI)
- Secteur d'exploitation de l'ay d'enfouissement à usage résidentiel
- Plan d'urbanisme de la ville de Québec
- Zone tampon (General Dynamics)

Scale: 1:50,000 (Scale 1:100,000 for the map of the Presqu'île)

Scale: 1:10,000 (Scale 1:20,000 for the map of the Presqu'île)

0.5 km

July 2007

NOVÉ GENIVAR